

25 JANVIER 2010



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 25 janvier 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-01-029 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-01-030 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

25 JANVIER 2010

2010-01-031	3.1	Adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2009
2010-01-032	3.2	Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2010
	4.	<u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>
2010-01-033	4.1	Participation des femmes membres du Conseil à la formation du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est
	5.	<u>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</u>
	6.	<u>RÈGLEMENTS</u>
	7.	<u>AFFAIRES COURANTES</u>
	7.1	TRÉSORERIE
	7.2	TRAVAUX PUBLICS
	7.3	URBANISME
	7.4	ASSAINISSEMENT DES EAUX
	7.5	LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
	7.6	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	7.7	DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
N.M.	7.7.1	Autorisation de signature de la transaction entre Ville de Bromont et Les Boisés Adams inc.
2010-01-034	7.7.2	Modification de la résolution numéro 2009-12-544 intitulée « Participation de trois représentants de la Ville à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités »
2010-01-035	7.7.3	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
2010-01-036	7.7.4	Autorisation de signature du protocole d'entente relatif à un report de construction aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels avec IBM Canada Ltd.
N.M.	7.7.5	Autorisation de signature pour la reconduction du bail intervenu entre 9100-1297 Québec inc. et la Ville de Bromont pour la location de certains locaux du 50 chemin de Gaspé

25 JANVIER 2010

- 2010-01-037 7.7.6 Demande d'autorisation au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de plus de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)
- 2010-01-038 7.7.7 Autorisation de signature du protocole d'accord avec sa Majesté la Reine du Canada, telle que représentée par la Gendarmerie Royale du Canada, relatif au prêt de policiers municipaux à la Gendarmerie Royale du Canada à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010
- 7.8 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2010-01-039 7.8.1 Appui au projet Internet haute vitesse de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi
- 8. AFFAIRE DU PERSONNEL**
- 9. DIVERS**
- 2010-01-040 9.1 Contribution spéciale au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures urgence Haïti
- 2010-01-041 9.2 Achat de deux billets pour le 5e Cocktail dînatoire des aidants du Centre de soutien au réseau familial
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 Décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec – Dossier Jean-Pierre Poisson
- N.M. 10.2 Lettre du député de Johson, Étienne-Alexis Boucher et projet de résolution réclamant une commission d'enquête publique
- N.M. 10.3 Décret de la population des municipalités 2010 et comparaison de la population des municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour 2009-2010
- 11. VARIA**
- N.M. **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2010-01-042 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

25 JANVIER 2010

2010-01-029

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 janvier 2010 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente ; et
- Le sujet 7.7.5 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2010-01-030

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 janvier 2010.

ADOPTÉE

2010-01-031

25 JANVIER 2010

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
DÉCEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 décembre 2009, au montant de **DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE TROIS CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (265 334,19 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	265 334,19 \$
Caisse déboursés :	N/A
Paies versées le:	N/A

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2010-01-032

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
19 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2010.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 19 janvier 2010.

ADOPTÉE

25 JANVIER 2010

2010-01-033

**PARTICIPATION DES FEMMES MEMBRES DU CONSEIL À LA
FORMATION DU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA
MONTÉRÉGIE EST**

ATTENDU QUE les femmes membres du Conseil ont été invitées par le Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) à la formation intitulée « Dépenses des élues, golf et autres questions légales », laquelle formation aura lieu le samedi 6 février 2010 à McMasterville;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les femmes membres du Conseil à participer à la formation intitulée « Dépenses des élues, golf et autres questions légales » offerte par Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME), laquelle formation aura lieu le samedi 6 février 2010 à McMasterville.

D'autoriser le trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer les frais d'inscription de **DIX DOLLARS (10 \$)** par élu, les frais de déplacement et tous les autres frais inhérents à la participation des femmes membres du Conseil à ladite formation.

ADOPTÉE

N.M.

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION ENTRE
VILLE DE BROMONT ET LES BOISÉS ADAMS INC.**

Le sujet 7.7.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-01-034

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-12-544
INTITULÉE « PARTICIPATION DE TROIS REPRÉSENTANTS DE LA
VILLE À LA CONFÉRENCE ET SALON PROFESSIONNEL SUR LES
COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE
DES MUNICIPALITÉS »**

25 JANVIER 2010

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2009-12-544 intitulée « Participation de trois représentants de la Ville à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le premier paragraphe de la conclusion ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la résolution numéro 2009-12-544 intitulée « Participation de trois représentants de la Ville à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités » en remplaçant le premier paragraphe de la conclusion par le suivant :

D'autoriser la Mairesse, Mme Pauline Quinlan, Mme Marie-Claude Cabana, conseillère représentant le district électoral numéro 2, M. René Rochon président du comité consultatif d'urbanisme ayant participé aux étapes précédant la réalisation du plan de développement durable à participer à la conférence et salon professionnel sur les collectivités durables de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Ottawa du 10 au 12 février 2010.

ADOPTÉE

2010-01-035

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE BROMONT
À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a fait parvenir à la Ville de Bromont une facture, numéro 10821, pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville pour l'année 2010 ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada, et ce, afin de renforcer la viabilité économique, environnementale et sociale des municipalités et des collectivités par l'établissement de relations solides, des politiques et programmes efficaces et un soutien financier à long terme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

25 JANVIER 2010

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour l'année 2010, au montant de **MILLE CINQUANTE-SIX DOLLARS ET TREIZE CENTS (1 056,13)**, excluant les taxes, conformément à la facture numéro 10821.

ADOPTÉE

2010-01-036

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIF À UN REPORT DE CONSTRUCTION AUX FINS DE PARCS,
DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS AVEC IBM
CANADA LTD.**

ATTENDU QUE IBM Canada Ltd. a demandé à la Ville de Bromont un permis de lotissement relatif à une opération cadastrale afin de créer les lots 4 173 984 et 4 173 985 au cadastre du Québec;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est exigible en vertu du règlement numéro 877-2003 à l'égard des lots visés par ledit permis de lotissement;

ATTENDU QUE la superficie totale des lots visés par le permis de lotissement est de 3 502 228,4 m², que la superficie afférente au lot devant être cédé à l'Université de Sherbrooke pour la construction d'un centre de recherche, soit le lot à créer portant le numéro 4 173 984 au cadastre du Québec, est de 159 905,8 m² et que la superficie afférente au lot conservé par IBM Canada Ltd., soit le lot à créer portant le numéro 4 173 985 au cadastre du Québec, est de 3 342 322,6 m²;

ATTENDU QUE IBM Canada Ltd. désire reporter sa contribution visée par sa demande de permis de lotissement à une opération cadastrale ultérieure, portant sur le lot conservé par lui et à créer sous le numéro 4 173 985 au cadastre du Québec, d'une superficie de 3 342 322,6 m², comme le permet notamment le règlement numéro 877-2003 à l'égard d'une opération cadastrale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé « Protocole d'entente relatif à un report de construction aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT**

D'accepter la demande de IBM Canada Ltd. afin de reporter sa contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, conformément au règlement numéro 877-2003, relativement au permis de lotissement visant une opération cadastrale afin de créer les lots 4 173 984 et 4 173 985 au cadastre du

25 JANVIER 2010

Québec, et ce, conformément au « Protocole d'entente relatif à un report de construction aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » avec IBM Canada Ltd..

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le directeur général, Monsieur Jacques Des Ormeaux, à signer avec IBM Canada Ltd. le « Protocole d'entente relatif à un report de construction aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels » ; ledit protocole est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

LE VOTE EST DEMANDÉ SUR CETTE PROPOSITION PAR MARIE-CLAUDE CABANA :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION : DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE ET ANIE PERRAULT ;

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION : MARIE-CLAUDE CABANA ;

EST ABSENT : JEAN-MARC MALTAIS.

La proposition a été adoptée par 4 voix contre 1.

ADOPTÉE

N.M.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA RECONDUCTION DU BAIL INTERVENU ENTRE 9100-1297 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA LOCATION DE CERTAINS LOCAUX DU 50 CHEMIN DE GASPÉ

Le sujet 7.7.5 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

2010-01-037

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR SE RENDRE CAUTION D'UNE OBLIGATION DE PLUS DE CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont tient annuellement plusieurs activités de niveau international sur son territoire, lesquelles sont gérées par des organismes sans but lucratif;

25 JANVIER 2010

ATTENDU QUE les impacts économiques de ces activités se reflètent sur l'ensemble de la province et en particulier dans toute la région montréalaise;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire appuyer les initiatives de ses organismes sans but lucratif;

ATTENDU QUE les organismes sans but lucratif gérant les activités d'envergure internationale ont toujours assumé leurs responsabilités et respecté leurs budgets et remboursements dont certaines opérations datent de plus de 30 années;

ATTENDU QUE la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19)* stipule qu'une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de **CINQUANTE-MILLE DOLLARS (50 000 \$)** et plus ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la part de la Société d'agriculture du comté de Shefford afin de cautionner un prêt de l'ordre de **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)** auprès d'une institution financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander l'autorisation, tel que prévu à la *Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19)*, au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de permettre à la Ville de Bromont de se rendre caution d'une obligation de plus de **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$)**.

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier par intérim, Monsieur Richard Joyal, à signer tous les documents relatifs à la réalisation de la présente demande d'autorisation au Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

2010-01-038

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD
AVEC SA MAJESTÉ LA REINE DU CANADA, TELLE QUE
REPRÉSENTÉE PAR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA,
RELATIF AU PRÊT DE POLICIERS MUNICIPAUX À LA
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA À L'OCCASION DES JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE VANCOUVER
2010**

25 JANVIER 2010

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2009-01-012 afin d'autoriser le déploiement d'un maximum de deux (2) policiers du service de police de la Ville de Bromont aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010, et ce, afin d'assurer une collaboration à la Gendarmerie Royale du Canada ;

ATTENDU QU'au terme de ladite résolution numéro 2009-01-012, le Conseil a autorisé le directeur du service de police de la Ville à signer le protocole d'accord avec la Gendarmerie Royale du Canada, lequel a été signé en date du 16 janvier 2009 ;

ATTENDU QUE la Gendarmerie Royale du Canada, représentant sa Majesté la Reine du Canada, a soumis un nouveau protocole d'accord relatif au prêt de policiers municipaux à la Gendarmerie Royale du Canada à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du nouveau protocole d'accord ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du service de police de la Ville de Bromont, Monsieur Jean Bourgeois, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'accord avec sa Majesté la Reine du Canada, telle que représentée par la Gendarmerie Royale du Canada, relatif au prêt de policiers municipaux à la Gendarmerie Royale du Canada à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver 2010 ; ledit protocole d'accord est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2010-01-039

**APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE VITESSE DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-
MISSISQUOI**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens de notre ville d'avoir accès au service d'Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE le programme «Communautés rurales branchées» du gouvernement du Québec qui permet de financer jusqu'à 67 % des coûts du projet;

25 JANVIER 2010

ATTENDU QUE le programme fédéral de subvention et le pacte rural de la Municipalité régionale de comté pourraient augmenter le niveau de subvention jusqu'à 90 % des coûts du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a réalisé, par la firme XIT Télécom inc., une étude de couverture pour le déploiement de l'Internet haute vitesse afin de desservir au moins 88 % de son territoire;

ATTENDU QUE qu'il est plus efficace et plus stratégique de déployer le service d'Internet haute vitesse sans fil à l'échelle du comté afin de maximiser les investissements et d'augmenter le taux de couverture des citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le Conseil de la Ville de Bromont appuie la demande de subvention de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi au programme *Communauté rurale branchée* pour le déploiement de l'Internet haute vitesse sur l'ensemble de notre territoire.

ADOPTÉE

2010-01-040

**CONTRIBUTION SPÉCIALE
AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN OPÉRATION
D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI**

ATTENDU QU'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

ATTENDU QUE l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

ATTENDU QUE ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

25 JANVIER 2010

ATTENDU QUE les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'Union des municipalités du Québec (ci-après «UMQ») pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale ;

ATTENDU QU'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'union, lequel a rapidement entériné un plan d'action ;

ATTENDU QUE ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds

§ Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de **VINGT-CINQ CENTS (0,25 \$)** par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.

§ De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.

§ Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.

§ L'UMQ s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

Deuxièmement : Expertise municipale

§ L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.

§ Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse

25 JANVIER 2010

www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

ATTENDU QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative (se référer aux extraits de la Loi sur les compétences municipales, de la Loi sur les cités et villes et des lois fédérale et provinciale sur l'impôt produits en annexe à la présente résolution);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise une contribution à hauteur de **VINGT-CINQ CENTS (0,25 \$)** per capita, pour un montant de **MILLE SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE (1 771 \$)**, à verser au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'UMQ, portant la mention « Urgence Haïti » ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2010-01-041

**ACHAT DE DEUX BILLETS POUR LE 5^E COCKTAIL DÎNATOIRE
DES AIDANTS DU CENTRE DE SOUTIEN AU RÉSEAU FAMILIAL**

ATTENDU QUE le Centre de soutien au réseau familial a fait parvenir à la Ville une invitation, en date du 18 janvier 2010, dans le cadre de sa campagne de financement 2010, pour la participation de la Ville de Bromont au 5^{ème} cocktail dînatoire des Aidants, lequel aura lieu le 10 février 2010 au Centr'Art de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder

25 JANVIER 2010

une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acquérir deux (2) billets, au nom de la Ville de Bromont, pour le 5^{ième} cocktail dînatoire des Aidants, organisé par le Centre de soutien au réseau familial, au coût de **QUARANTE DOLLARS (40 \$)** le billet.

De rembourser les frais de déplacement des élus participants au 5^{ième} cocktail dînatoire des Aidants.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires, et ce, afin de payer le coût d'acquisition des deux (2) billets dudit cocktail et de défrayer les frais de déplacement des élus participants, et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉCISION DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DOSSIER JEAN-PIERRE
POISSON**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la décision de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec relativement à la demande de Jean-Pierre Poisson.

N.M.

**LETTRE DU DÉPUTÉ DE JOHSON, ÉTIENNE-ALEXIS BOUCHER ET
PROJET DE RÉOLUTION RÉCLAMANT UNE COMMISSION
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre du député de Johnson, Étienne Alexis Boucher et du projet de résolution réclamant une commission d'enquête publique.

25 JANVIER 2010

N.M.

**DÉCRET DE LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS 2010 ET
COMPARAISON DE LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
POUR 2009-2010**

Les membres du conseil ont pris connaissance du décret de la population des municipalités 2010 et de la comparaison de la population des municipalités de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi pour 2009-2010.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Henriette Messier demande au Conseil à quel moment la liste des comptes à payer sera disponible sur le site Internet de la Ville. Elle questionne le Conseil pour savoir si une refonte du site Internet de la Ville est possible. De plus, elle se questionne sur la demande de caution de DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$) pour la Société d'agriculture du comté de Shefford. Relativement au service Internet haute vitesse, elle questionne le Conseil à savoir si l'utilisation de satellites ou de tours de communication sera retenue. Finalement, elle déplore le fait que des citoyens ne soient pas branchés à Internet.

2010-01-042

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

25 JANVIER 2010

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM